



frais d avocat avec aide juridictionnelle

Par **nanititine**, le **03/05/2019** à **18:55**

bonjour, mon ex a fait une demande de garde alterné pour ma fille du coup j'ai pris un avocat et fait une demande d'aide juridictionnelle qui m'a été accordée à 55 pour cent. Les honoraires de mon avocat se montent à 973 euros mais elle me déduit que 281 euros d'aide juridictionnelle. Alors que 55 pour cent cela donne plutôt 535 euros j'aimerais donc comprendre sa méthode de calcul. Merci de bien vouloir me répondre. Nanititine

Par **tomrif**, le **03/05/2019** à **20:06**

bonjour,

c'est 55% d'un montant forfaitaire dépendant du type d'affaire, pas 55% du montant de la facture de l'avocat. le montant facturé par l'avocat est toujours bien plus important que le montant forfaitaire payé par l'état.